



Barème Honoraire 2019

Montants honoraires plafonnés

Honoraires de TRANSACTION €TTC

Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

De 1 € à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 700 000 €	5 %
+ de 700 001 €	4 %

Cas d'Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Honoraires de LOCATION €TTC

Location d'habitation nue : hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises. Nos honoraires sont répartis comme suit :

Montant € TTC à la charge du bailleur : maximum de 1 mois de loyer hors charges

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur : Promotion du bien, recherche de locataires, visites des candidats locataires, visite du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné* dédié à cette prestation), conseils et négociation, assistance pour la constitution du dossier de location du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné* dédié à cette prestation), présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location.

*équivalente au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable

Montant € TTC à la charge du locataire : plafond indexé à la zone* et à la superficie habitable du logement

- Zone très tendue* : 10,80 €TTC**/m² pour Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-St-Denis (93), Val-de-Marne (94) et Yvelines (78)

- Zone tendue* : 9 €TTC**/m² pour les 28 agglomérations les plus importantes où s'applique l'encadrement des loyers

- Reste du territoire* : 7,20 €TTC**/m²

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du locataire : Visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

Conditions générales

1- Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :

- Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire

- Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location

2- Nos honoraires sont directement payés à AOUM21 SAS par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. AOUM 21 SAS : RCS Nanterre 844 205 211 - Code NAF : 6831Z - N° TVA Intracommunautaire : FR42844205211 - Siège Social : 9 rue Paul BERT 92700 - Colombes. R.C. Professionnelle Allianz IARD sise 1, Cours Michelet CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. Garantie 110 000,00 € sans manipulation de fonds par Allianz IARD sise 1, Cours Michelet CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - Carte Professionnelle n° CPI 9201 2018 000 038 731